



Bon de commande Chèque Kdo Cantal 2026

☐ Entreprise ☐ Comité d'Entreprise ☐ Collectivité ☐ Association ☐ Particulier

Raison Sociale ou Nom et Prénom: _____

Adresse: _____

CP : _____ Ville : _____

Nom et Prénom du contact : _____

Fonction : _____

Tel : ____/____/____/____/____/

Email : _____

Si l'adresse de facturation ou de livraison est différente, merci de nous le préciser.



Plafond accepté par l'URSSAF : 200 € / évènement / salarié pour 2026

Evènement	Valeur	Quantité	Montant Total
Chèque Kdo Cantal papier			
	€		€
	€		€
	€		€
Chèque Kdo Cantal dématérialisé			
	€		€
	€		€
Montant total à payer :			



Offert par : _____

(mention indiquée sur les Chèque Kdo papier et dématérialisés)

Nombre d'enveloppes cadeau (offertes) : _____

Date réception souhaitée : _____

Livraison : ☐ Courrier AR ☐ Retrait à la CCI ☐ Par mail (uniquement le format dématérialisé)

Adresse mail d'envoi : _____

☐ Paiement par chèque bancaire à l'ordre de l'UDACAC

☐ Paiement par Mandat Administratif

☐ Par Virement Bancaire

(FR76 1680 6048 2121 7202 1500 072 – AGRIFRPP868)

Carte bancaire seulement en ligne via le site internet

www.cheq-kdo-cantal.fr

Fait à : _____

Le : _____

Nom du signataire : _____

☐ J'ai pris connaissance des conditions générales de vente présentes au dos

Signature et cachet : _____



UDACAC - 44 Bd du Pont Rouge - 15000 AURILLAC -
04.71.45.40.31 - cheq-kdo-cantal@cantal.cci.fr

Conditions générales de vente « Chèq'Kdo Cantal »

Les présentes Conditions Générales de Vente sont conclues entre l'**UDACAC** – Union Départementale des Associations de Commerçants et Artisans du Cantal, association loi 1901 dont le siège social est situé, 44 Bd du Pont Rouge – 15000 AURILLAC, et toute personne physique ou morale souhaitant acquérir des « Chèq'Kdo Cantal » (entreprises, collectivités, associations, comités d'entreprise ou particuliers), ci-après dénommée « le Client ».

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des commandes de Chèq'Kdo Cantal, sous format papier ou dématérialisé.

ARTICLE 1 – UTILISATION

Le Chèque Cadeau « Chèq'Kdo Cantal », qu'il soit sous format papier ou dématérialisé, ne peut être utilisé que pour le paiement de biens ou de services auprès des commerces partenaires conventionnés avec l'UDACAC. La liste des partenaires acceptant les Chèq'Kdo Cantal papier est disponible sur le site internet : www.cheq-kdo-cantal.fr. La liste des partenaires acceptant les Chèq'Kdo Cantal dématérialisés est consultable directement sur l'application dédiée, Tribunéo. Ces listes peuvent être modifiées à tout moment.

Les « Chèq'Kdo Cantal » ne peuvent donner lieu à contrepartie monétaire, ne peuvent être ni échangés ni revendus ni remboursés.

Les Chèq'Kdo Cantal dématérialisés ne sont utilisables que via l'application Tribunéo, téléchargeable sur smartphone, selon les modalités techniques prévues par l'UDACAC et son prestataire.

Les Chèq'Kdo Cantal ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement, échange ou revente et ne donnent lieu à aucune contrepartie monétaire, même partielle, y compris sous forme de rendu de monnaie, de crédit sur compte bancaire, portefeuille électronique ou carte bancaire. Leur utilisation s'effectue selon les modalités propres au support utilisé et dans la limite de leur durée de validité et du solde disponible.

L'utilisation des Chèq'Kdo Cantal relève de la responsabilité du bénéficiaire, qu'il s'agisse du porteur du chèque papier ou de l'utilisateur de l'application.

ARTICLE 2 – LA COMMANDE

Le client peut passer sa commande en ligne ou avec un bon de commande envoyé par courrier ou mail directement auprès de l'UDACAC.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV. La commande devient définitive après validation par l'UDACAC et réception du règlement intégral.

L'UDACAC se réserve le droit de suspendre ou refuser toute commande en cas de litige ou de défaut de paiement antérieur.

Délai de rétractation : Le client a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L.121-21 et suivants du code de la consommation, de retourner, à ses frais, dans un délai de 14 jours à compter de la réception de sa commande, l'objet de sa commande à l'UDACAC - 44 Boulevard du Pont Rouge -15 000 AURILLAC. Une fois la commande réceptionnée, l'UDACAC s'engage à rembourser le client par virement.

Suivi de la commande – Renseignements : Pour en savoir plus sur le traitement de sa commande, le client peut contacter l'UDACAC par e-mail à

cheq-kdo-cantal@cantal.cci.fr ou par téléphone au 04-71-45-40-31

ARTICLE 3 – LES TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Tarif : Les « Chèq'Kdo Cantal » sont facturés selon leur valeur faciale. Le client a également la possibilité de commander une ou plusieurs enveloppes cadeaux, qui sont offertes avec la commande. Le prix total facturé correspond au prix du / des « Chèq'Kdo Cantal » commandé(s).

Modalités de paiement : Le client peut régler ses achats par carte bancaire (uniquement disponible sur le site cheq-kdo-cantal.fr), par virement (RIB de l'UDACAC), par chèque bancaire à l'ordre de l'UDACAC ou par mandat administratif.

La commande sera expédiée qu'après réception du règlement du client. En cas de retard de paiement, l'UDACAC pourra, refacturer au client, sur présentation de justificatifs, tous les frais engagés au titre du recouvrement.

ARTICLE 4 – LA LIVRAISON

Les « Chèq'Kdo Cantal » sont livrables à l'adresse stipulée lors de la commande uniquement en France Métropolitaine, en lettre recommandée avec avis de réception.

A la demande du client, les « Chèq'Kdo Cantal » peuvent être retirés au siège social, 44 Bd du Pont Rouge - 15000 AURILLAC.

Le délai de livraison des chèques papier est fixé à 8 jours ouvrés à compter de la réception de commande.

Les « Chèq'Kdo Cantal » dématérialisés peuvent être envoyés par mail sous 2 jours ouvrés après règlement sous forme de bon cadeau avec QR Code à imprimer.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES

L'UDACAC n'a, pour toutes les étapes d'accès au site, du processus de commande, qu'une obligation de moyens. Sa responsabilité ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, ou de tout fait, qualifié de force majeure, conformément à la jurisprudence.

ARTICLE 6 – PERTE OU VOL

L'UDACAC ne pourra être tenue responsable, de quelque manière que ce soit, en cas de perte, de vol, de destruction, de falsification, d'utilisation frauduleuse ou de détournement des « Chèq'Kdo Cantal », qu'ils soient sous format papier ou dématérialisé, après leur remise au client. Les « Chèq'Kdo Cantal » perdus, volés, expirés ou utilisés frauduleusement ne pourront faire l'objet d'aucun échange, remplacement ou remboursement. Aucune opposition ou interdiction concernant l'utilisation auprès des commerces partenaires ne sera possible.

ARTICLE 7 – DATE DE VALIDITE

Les « Chèq'Kdo Cantal » sous format papier ou dématérialisé comportent une date de validité d'un an, à compter de la date de mise en production de la commande par l'UDACAC, au-delà de laquelle ils ne pourront être ni échangés, ni remboursés, ni utilisés chez les commerçants partenaires.

ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES

L'UDACAC rappelle qu'en application de l'article 1124 du code civil, les mineurs non émancipés ne sont autorisés à contracter une commande et doivent passer par la personne assurant l'autorité

parentale. En cas de collecte accidentelle de données nominatives relatives à un mineur, la personne assurant l'autorité parentale a la capacité de s'opposer à leur conservation.

Protection adresse e-mail : L'UDACAC s'engage à utiliser l'adresse e-mail du client uniquement à des fins internes et s'interdit toute communication à des tiers.

Confidentialité des données : Conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, en particulier le règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification des informations qui vous concernent.

Vous pouvez également, vous opposer ou obtenir la limitation des traitements, l'effacement des données vous concernant ou encore introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle tel que la CNIL.

ARTICLE 9 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques ou des brevets. Ils sont la propriété exclusive de l'UDACAC. L'utilisateur qui dispose d'un site Internet à titre personnel a la possibilité de placer, pour un usage personnel, sur son site un lien simple renvoyant directement à la page d'accueil du Site des « Chèq'Kdo Cantal ». Il ne s'agira pas dans ce cas d'une convention implicite d'affiliation. En revanche, tout lien hypertexte renvoyant au site et quelle que soit la technique utilisée est formellement interdit (framing, interline linking, etc.... par exemple). Dans tous les cas, tout lien, même tacitement autorisé, devra être retiré sur simple demande de l'UDACAC.

ARTICLE 9 – INDEPENDANCE DES CLAUSES

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes conditions générales de vente serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres dispositions des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 10 – DUREE

Les présentes conditions s'appliquent pendant toute leur durée de mise en ligne, et à la commande traitée en vertu de ces conditions générales de vente.

ARTICLE 11 – CONSERVATION ET ARCHIVAGES DES TRANSACTIONS

L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément à l'article 1348 du code civil.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE ET COMPETENCE

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente et à défaut d'accord amiable entre les parties, il est fait attribution de compétence aux tribunaux compétents du domicile du défendeur, nonobstant pluralité de défendeurs et/ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence ou conservatoire.